



AEF Dépêche n°579456 - Paris, le 31/01/2018 15:07:00  
- Recherche et Innovation -

Compte : Sylvie.pommier (82260) - 129.175.127.38 - www.aef.info

Toute reproduction ou transmission de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel d'AEF.

## "En France, l'omerta sur la fraude scientifique peut durer très longtemps" (Michelle Bergadaà, université de Genève)

Par Anne Roy



Michelle Bergadaà, professeure à l'université de Genève

Toutes les disciplines sont touchées par la fraude scientifique et aucun pays n'y échappe. "Mais en France, l'omerta peut durer très longtemps", constate Michelle Bergadaà dans une interview à AEF. Professeure à l'université de Genève (Suisse) et connue pour mener une "recherche-action" sur le plagiat et la fraude scientifique, via son site collaboratif "Responsable" créé en 2004, elle plaide pour une prise en charge la plus précoce possible de ceux qu'elle nomme les "délinquants de la connaissance". Pour répondre à la crainte que "la parole se libère de manière désordonnée", elle estime que "c'est le moment de mettre en place des procédures pour que cela se passe dans les meilleures conditions possibles".

### AEF : Quel regard portez-vous sur la France en matière de lutte contre la fraude scientifique ?

**Michelle Bergadaà :** Je suis suisse, française et canadienne, ce qui me permet de mettre en perspective le traitement de ces affaires. Au Canada par exemple, l'approche est plus pragmatique. On essaye de comprendre comment résoudre le problème, de le traiter. La France a mis très très longtemps à bouger. Il y a eu beaucoup d'affaires qui sont sorties dans la presse, qui ont incité les autorités à agir. Mais les dispositifs mis en place ne traitent généralement pas des cas individuels de fraude et de plagiat. Il s'agit davantage de produire des règlements en matière d'intégrité scientifique.

Ensuite, il y a peu de coordination entre les instances nationales. Le CNU par exemple, qui a connaissance de cas de manquement à l'intégrité, ne peut pas prononcer de sanctions administratives. Ce n'est pas son rôle. Quant aux commissions d'enquête internes, elles agissent à la demande des présidents d'université et sont sollicitées très différemment d'un établissement à l'autre selon la détermination des instances dirigeantes. Tant qu'aucun dialogue ne sera instauré entre ces différents organes, les délinquants de la connaissance penseront qu'ils vont échapper aux radars. Or, tout se sait dans ce métier. Tout finit toujours par se savoir. Il suffit d'une fâcherie au sein d'un labo pour que la personne soit dénoncée. Et il n'y a pas de prescription en matière de fraude ou de plagiat académique.

### AEF : Y a-t-il des disciplines plus exposées à la fraude ?

## Typologie des manquements à l'intégrité scientifique

Dans son rapport de 2016 "Bilan et propositions de mise en œuvre de la charte nationale d'intégrité scientifique" (lire sur AEF), Pierre Corvol retient la typologie suivante des entorses à l'intégrité, dont il a tenté de quantifier l'importance à travers un questionnaire renseigné par 27 universités, 6 grands établissements et 8 organismes de recherche pour la période 2010-2015. Des chiffres "approximatifs et en tout cas partiels", avertit-il.

- **FFP : fabrication et falsification des résultats, plagiat.** Ce sont les "cas les plus graves", estimés à une centaine, dont au moins 2 fabrications et 32 falsifications de résultats, et 50 plagiats.
- **Conflits d'intérêts**, liés à l'évaluation d'une demande de contrat ou la revue d'un article soumis pour publication. 8 cas ont été recensés. "La déclaration systématique des liens d'intérêts est devenue de plus en plus fréquente", souligne Pierre Corvol.
- **Signatures des publications** : "oubli" d'un auteur ou au contraire signature non justifiée ou abusive... Le sondage a fait remonter 97 cas. Pierre Corvol relève que leur traitement "peut occuper une bonne partie du temps du médiateur ou du responsable de l'intégrité scientifique".
- **PQR : pratiques questionnables de recherche**, c'est-à-dire "toute une série de petits manquements" que l'on appelle communément "méconduites scientifiques" : embellissement de données, omission de résultats, sélection biaisée de citations, etc. Cette "délinquance mineure du savoir" est "sans doute fréquente", mais "difficile à quantifier".

**Michelle Bergadaà** : Toutes les disciplines sont touchées, mais cela se manifeste différemment. En histoire, on a souvent affaire à du plagiat, en mathématiques à du vol d'idées, en biologie ce sont les données qui sont trafiquées, etc. Cela concerne aussi tous les pays. Mais en France, l'omerta peut durer très longtemps. Le cas de la médiéviste de l'université de Grenoble, dont l'histoire est racontée dans le blog de l'un de vos confrères du *Monde*, en est un bon exemple (lire sur AEF). Avant que le plagiat ne soit reconnu, pendant trente ans "tout le monde savait", paraît-il. Si elle avait été dénoncée en début de carrière, elle aurait eu au plus un blâme et aurait pu faire une carrière "nette" ensuite. L'ennui, c'est qu'une fois de mauvaises habitudes de travail prises, rien ne parvient à stopper un fraudeur.

Avec ce système, des milliers de chercheurs ont bâti toute leur carrière sur des faux. Mais quand la dénonciation vient trop tard, c'est aussi vécu comme une injustice. Le cas de cette ancienne VP recherche de l'université de Grenoble a été ainsi occulté jusqu'à ce qu'un de vos confrères du *Monde* révèle publiquement le cas que j'avais publié caviardé. Il aura fallu plus de quatre ans pour que l'enquête interne conclue au plagiat alors que ce comportement durait depuis son HDR il y a plus de 30 ans. Regardez l'ancien président de l'IHEST Étienne Klein (lire sur AEF). À mon avis, il n'est pas un fraudeur. C'est plutôt un bricoleur pressé. Trop pressé. Trop sollicité. Un jour ou l'autre, il devait être rattrapé. Qui est responsable ? Lui seul, ses éditeurs ou ses amis qui lui en demandaient toujours plus ?

### AEF Quel type de procédure préconisez-vous ?

**Michelle Bergadaà** : Ce que nous proposons à l'Institut Irafpa (Institut international de recherche et d'action sur la fraude et le plagiat académiques), c'est une instance neutre dans chaque établissement à laquelle pourraient s'adresser tous ceux qui découvrent des fraudes ou du plagiat. Une instance où ils auraient une garantie d'anonymat pour ne pas mettre en jeu leur propre carrière. Car dénoncer de la délinquance est risqué : imaginez seulement la mise en danger du doctorant qui souhaite dénoncer son directeur de thèse. Il faut ensuite un traitement rapide des cas pour donner une première conclusion. Pensez à la longue souffrance d'une personne qui s'est

fait voler le résultat d'années de travail : des mois, voire des années à attendre d'être comprise et aidée.

Pour avoir une garantie d'objectivité, il doit s'agir d'une commission externe à l'établissement où exercent les protagonistes. Sinon, il y a de facto conflit d'intérêt. Il faut que la commission conduise une enquête qui se fonde sur des faits, et non sur des interviews ou des réponses devant une commission. Ensuite seulement, il faut contextualiser la faute : pourquoi cela s'est-il produit ? Enfin, il s'agit de déterminer les conséquences de l'acte, par exemple s'il a permis à la personne d'obtenir un poste ou une HDR. Seules les conséquences déterminent la gravité de l'acte délictueux. Enfin, il faut prononcer une sanction qui fasse sens pour tous.

### **AEF : Dans quel état d'esprit travaillez-vous sur ces questions ?**

**Michelle Bergadaà :** Dès qu'il y a fraude ou plagiat, de fortes tensions se produisent. Curieusement, tout un chacun prend position sans avoir le dossier des faits en main. Tous les travaux que nous menons, les dispositifs, les procédures que nous mettons en place, les conseils que nous prodiguons, ont pour unique but de pacifier les communautés. De plus, il faut réaliser qu'un fraudeur coûte une fortune, à la fois pour le système de recherche (retrait des articles, commissions d'enquêtes), sur le plan humain (souffrances des uns et des autres) et souvent au plan légal (frais d'avocats, frais de justice).

### **AEF : Que pensez-vous des sites comme PubPeer ?**

**Michelle Bergadaà :** C'est bien qu'ils existent : ils participent de la libération de la parole. Ce n'est pas ma tasse de thé, mais au moins les délinquants doivent s'inquiéter. Personnellement, je suis favorable à ce que les cas qui sont présentés devant de solides commissions d'enquête restent anonymes. Autrement, c'est double peine : certains chercheurs se font renvoyer de leurs établissements et se font traîner dans la boue sur internet. J'ai toujours du mal avec les extrémistes de l'éthique qui veulent tuer ceux qui ont commis de petites fautes. Ils s'érigent en procureurs contre les protecteurs des fautifs qui sont tout aussi violents.

J'ai reçu par le passé des menaces des deux côtés de l'extrémisme : dénonciateurs et protecteurs. Mais je crois que c'est fini. La société scientifique change rapidement. Je suis de plus en plus sollicitée en amont de ces commissions d'enquête pour réaliser des médiations. Même les fraudeurs sollicitent maintenant nos conseils. En fait, tout le monde craint que la parole se libère de manière désordonnée. Cela peut être très sain, la peur. Nous sommes à l'aube de quelque chose de nouveau car la prise de conscience se produit. C'est le moment de mettre en place des procédures pour que cela se passe dans les meilleures conditions possibles. Inutile de se précipiter.

### **AEF : Comment un chercheur dont les agissements ont été démontrés peut-il rebondir ?**

**Michelle Bergadaà :** La fraude est un mécanisme addictif. Elle est le fait de chercheurs qui ne savent pas dire non à un article de plus. Ils ont besoin de voir leur compteur de publications augmenter chaque année. Souvent, la tentation de la fraude et du plagiat est grande pour franchir l'obstacle des premières publications. Ensuite, le comportement délinquant s'installe. À vouloir produire toujours plus, la négligence éthique va aller crescendo jusqu'à l'incident de parcours. Ma philosophie, c'est d'aider les victimes en leur donnant une méthodologie qui leur permette de passer du stade de victime à celui d'acteur. Mais il faut aussi aider les fautifs à sortir de leur logique pernicieuse. Si l'affaire est prise assez tôt, c'est le rêve.

En général les chercheurs fautifs ne récidivent pas. J'ai vu quelques chercheurs se faire renvoyer de leur établissement, ce qu'ils ont vécu comme une injustice, puis 15 ou 20 ans après, ce sont devenus d'honnêtes chercheurs. Ils ne le savent pas mais ils ont intérêt à être confrontés à leurs faiblesses en temps réel. Et ceux qui les protègent sont de bien piètres amis. Aider un fraudeur ou un plagieur, c'est lui dire la vérité sur ses pratiques le plus tôt possible dans sa carrière.

## **Quelques grandes étapes de l'intégrité scientifique**

- **1992** : création aux États-Unis de l'ORI (Office of Research Integrity).
- **1999** : l'Inserm se dote d'une délégation à l'intégrité scientifique (lire sur AEF).
- **2005** : l'Europe adopte une "charte européenne des chercheurs" (lire sur AEF).
- **2010** : déclaration de Singapour lors de la 2e conférence mondiale sur l'intégrité de la recherche.
- **2010** : rapport de Jean-Pierre Alix pour "renforcer l'intégrité de la recherche en France" (lire sur AEF).
- **2011** : l'Europe publie son "code de conduite pour l'intégrité de la recherche".
- **2012** : colloque "L'intégrité scientifique, enjeu de la recherche" à Paris.
- **2015** : charte nationale de déontologie des métiers de la recherche (lire sur AEF).
- **2016** : colloque de Bordeaux sur "L'intégrité scientifique, parlons-en !" (lire sur AEF).
- **2016** : rapport de Pierre Corvol "Bilan et propositions de mise en œuvre de la charte nationale d'intégrité scientifique" (lire sur AEF).
- **2017** : colloque de Nancy sur "L'intégrité scientifique en action" (lire sur AEF).
- **2017** : création de l'Ofis – Office français de l'intégrité scientifique (lire sur AEF).